

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

À l'attention monsieur Olivier Morzelle 2, rue Saint Sever BP 86002 76032 ROUEN Cedex

Cherbourg-en-Cotentin, le

1 2 DEC. 2019

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
Affaire suivie par : Etienne LEBASTARD

Tél: 02 33 08 27 11

Courriel: etienne.lebastard@cherbourg.fr **Réf**: **CEC-PAG-DAGVI-HYGENE-2019-**

Envoi recommandé avec A/R n°

Objet : Projet de réduction des nuisances liées à la nidification urbaine des goélands argentés

Monsieur le Directeur,

La nidification des goélands argentés en milieu urbain présente un risque aussi bien pour les usagers que pour les animaux.

En effet, les nombreux signalements de nuisances engendrées par cette nidification telles que les nuisances sonores importantes, les souillures régulières, l'encombrement des gouttières ou encore les comportements agressifs suivant l'éclosion des œufs, nous amènent à poursuivre les actions déjà entreprises pour **inciter les goélands à nicher en milieu naturel**.

Par ailleurs, les animaux peuvent eux-mêmes être victimes de blessures liées à la circulation automobile ou à la malveillance humaine.

Ainsi, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin entend poursuivre les actions entreprises sur l'ensemble du territoire élargi de la commune nouvelle en matière de :

- Réduction des sources de nourritures potentielles par l'installation de nouveaux points de collecte de déchets;
- o Incitation des riverains à l'entretien des gouttières, toits et terrasses ;
- Information sur la pose de dispositifs anti-nidification ;
- Sensibilisation au respect du règlement de collecte des déchets ;
- Rappel de l'interdiction de nourrissage des animaux.

Toutefois, les nuisances étant plus importantes là où la densité de population résidentielle est la plus élevée, nous souhaitons poursuivre les opérations de régulation et d'effarouchement sur les quartiers du centre-ville et Val de Saire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Aussi, <u>nous sollicitons de votre part une dérogation à la protection de l'espèce « Larus Argentatus » pour l'année 2020</u> pour les actions suivantes :

- o campagnes de stérilisation des œufs de goélands argentés par application de produits naturels ;
- o mise en service d'un effaroucheur sonore.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,

L'adjoint délégué,

Manche Manche

Pièces jointes :

Cerfa 13616*01
Bilan des opérations de 2019
Dossier Justifiant la conduite des opérations
Plan des zones d'intervention



DEMANDE DE DÉROGATION LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT * POUR LA DESTRUCTION * LA PERTURBATION INTENTIONNELLE * DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du co	ode l'environneme	nt portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protegées		
A. VOTRE IDENTITÉ				
ou Dénomination (pour les personnes me Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant	orales): LE): Nicolas ce Napoles cr EN CE	MAIRE Vivier - Maire adjoint on - chechourg octeville OTENTIN		
Qualification:			CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONC	ERNÉS PAR I			
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)		
BI LARUS ARGENTATUS	1105	Couples richeurs		
GOÉLANO ARGENTÉ B2				
B3				
B4	all 1999 and the second			
B5				
(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers				
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉ	RATION *			
D. QUELLES SONT LES MODALITÉS E	ries nscrit l'opérations unbaula	Prévention de dommages aux cultures Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale	SS SS SS PS P	
(renseigner l'une des rubriques survantes en fonction de l'operation considérée)				
Capture définitive	la destination d	es animaux capturés :		
Capture temporaire avec relât S'il y a lieu, préciser les conditions de conse	cher sur place rvation des ani			

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
Capture manuelle □ Capture au filet □
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres movens de capture Préciser:
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores
Modalités de marquage des animaux (description et justification)
Suite sur papier libre
D2. DESTRUCTION *
Destruction des nids Destruction des œufs Destruction des œufs Destruction des œufs Destruction des animaux Destruction des œufs Destruction des œufs
Destruction des œuis Préciser : Sie au l'active de Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser:
Autres moyens de destruction □ Préciser :
Suite sur papier libre
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser:
Utilisation d'animaux domestiques Préciser:
Utilisation de sources lumineuses Utilisation d'émissions sonores Préciser: Elacoucheurs one Charles val de Saine
Utilisation d'émissions sonores Utilisation de moyens pyrotechniques Des Préciser: Des Préciser: Utilisation de moyens pyrotechniques Des Préciser: Des P
Utilisation d'armes de tir
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle
Suite sur papier libre
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPÉRATION * Formation initiale en biologie animale Préciser : GOUM (Linventoute de Suint)
Formation initiale en biologie animale Formation continue en biologie animale Autre formation Autre formation Formation Préciser: CONM (Anventagre & Sunt) Préciser: Prestataire precialise (Linkerrenhon)
Formation continue en biologie animale
Autre formation Preciser: F. Colomonia - Preci
F. OUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période : PRINTERS 20 80
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période : PRINTERS 20 80
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période : PRINTERS 20 20 ou la date : G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION Régions administratives : NORGANDIS Départements : ANCHE
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période : PENTENPS 2020 ou la date :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période : PRINTERES 20 20 ou la date : G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION Régions administratives : NORQANDIE DÉPARTION Cantons : Cantons : Communes : CHERBOURG - OCTENILUE H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE * Relâcher des animaux capturés
Préciser la période :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période : PRANTERS 2020 ou la date :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période : PRINTERPS 20 80 ou la date : G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION Régions administratives : NORGANDIE DÉPARTION Régions administratives : NORGANDIE DÉPARTION DÉPARTION DÉPARTION : Cantons : Communes : CHERSOURG - OCAENILLE H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE * Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Aucture in l'equation de l'espèce concernée
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période : PRANTEORS 200 ou la date :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période : PRANTEORS 200 ou la date :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période :
Préciser la période : PRANTERES 2020 ou la date : G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION Régions administratives : MORMANDICE Départements : MANCHUE Cantons : Communes : CHERSOURG - CCRÉMILLE H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE * Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Aucture d'espace l'espace concernée : Aucture d'espace l'espace concernée : Aucture d'espace l'espace l'espace concernée : Aucture d'espace l'espace l'espace l'espace concernée : Aucture d'espace l'espace l'e
Préciser la période :
Préciser la période :
Préciser la période : PRANTERPS 200 ou la date : G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION Régions administratives : ACRAMACE Départements : ACRAMACE Cantons : Communes : CHERSOURG CONSULUE H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Aucture Live Longe Concernée : Acque Longe Concernée
Préciser la période :
Préciser la période : PRANTERES 220 ou la date : G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION Régions administratives : MORGANDO 3 Départements : PANCILLE Cantons : Communes : CHORGANDO 3 Départements : PANCILLE Communes : CHORGANDO 4 Départements : Communes : CHORGANDO 4 Départements : Communes : CHORGANDO 4 Départements : Communes : CHORGANDO 4 Département : Communes : CHORGANDO 4 Département : Communes : CHORGANDO 4 DE L'OPERATION QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAI DE CONSERVATION FAVORABLE * Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Aucture internet à l'informatique des poèrations à réaliser : CAPPORT du Commune (Contractuelles) Suite sur papier libre L'OMMENT SERA ETABLILE COMPTE RENDU DE L'OPERATION Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : RAPPORT du Comm + Bilan de l'espèce PROCEDITOR DE L'OPERATION PROCEDITOR



Dossier justifiant la conduite des opérations

Date: 05/12/2019 Référence: Demande DREAL 2020

Objet	Demande de dérogation à la protection de l'espèce – Larus Argentatus
Destinataire(s)	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Affaire suivie par	Etienne Lebastard
Service	Service Communal d'Hygiène
Direction	Affaires Générales et Vie Institutionnelle
Copie à	Nathalie Capiten – Cheffe de service

Dans ce document, figurerons les éléments justifiant la demande de dérogation relative à la limitation des nuisances liées à la présence des goélands argentés en milieu urbain.

I. <u>Description des mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain</u>

Afin de limiter le développement des conditions favorables à la nidification des goélands en milieu urbain, un document récapitulatif des moyens de prévention de cette nidification a été élaboré. Ce document a pour but d'informer la population sur l'ensemble des moyens possibles pour éviter la nidification des oiseaux sur les bâtiments.

Ce document permet également d'informer sur la nécessité ou non d'un accord de la DREAL en fonction de la solution choisie.

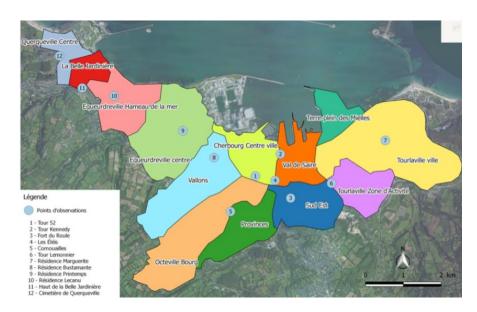
La communication de cet outil se fait par le biais du site internet de la ville de Cherbourg-en-Cotentin mais aussi à tout signalant de nid de goéland comme à l'ensemble des bailleurs sociaux et des syndics professionnels du territoire.

Enfin, il est régulièrement rappelé par voie de presse, affichage et boîtage les principales précautions à prendre concernant les nuisances liées à la présence d'animaux en ville (interdiction de nourrissage, entretien des gouttières, toits et terrasses, gestion des déchets).

Enfin, le Service Communal d'Hygiène est en relation avec les gestionnaires de certains sites sur lesquels la nidification de goélands est importante (Eleis, CMN, Base de défense) afin de les informer sur la réglementation et les actions éventuelles à mener.

II. Justification de la demande

1) Plan de la ville faisant figurer l'ensemble des zones de nidification des goélands et les différents secteurs pour lesquels la dérogation est sollicitée



2) Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs de la commune ou des communes adjacentes

Les recensements effectués par le GONm permettent de distinguer deux types de zones de nidification privilégiées par les goélands :

- Zones à forte densité résidentielle et commerciale pour les sources de nourriture (Centre-ville, Val de Saire)
- Zones d'activités pour la typologie des bâtiments (Belle jardinière, Mielles, Tourlaville Zone d'activité, Sud Est)

Les comptages ne laissent pas apparaître un accroissement significatif de la population de goélands sur les zones adjacentes telle qu'Equeurdreville-centre ou les Vallons malgré les campagnes de stérilisation précédentes.

Le report risque donc de se faire sur les zones d'activités mitoyennes d'où la volonté de la collectivité de mettre en place une campagne de communication sur les dispositifs à mettre en place pour éviter la nidification et les nuisances.

Le comptage réalisé en 2019 n'a pas permis de mettre en évidence l'impact des opérations de stérilisation et d'effarouchement, le report principal constaté s'étant fait d'une zone d'activités à une zone industrielle.

III. <u>Evaluation de la population totale des goélands de la commune et du ratio des impacts produits par la dérogation</u>

En 2019, 1250 couples de goélands ont été recensés sur les zones de nidification connues du territoire élargi. Soit une augmentation globale de 1.05 % toutes espèces confondues, hausse inférieure à 2018 (+2.57 %).

Toutefois, l'augmentation est disparate. Pour les quartiers traités, le centre-ville enregistre une baisse de 5.51 % tandis que le quartier Val de Saire une hausse de 13.31 %.

Le rapport 2019 du GONm précise que 44% des nids recensés sur le secteur centre-ville ont été stérilisés et 14 % sur le quartier Val de Saire. Ces chiffres sont relativement stables malgré une légère baisse par rapport aux années précédentes notamment du fait de l'augmentation de la population sur les sites non concernés par l'action municipale (notamment CMN et Eleis).

La dérogation à la protection de l'espèce permet donc toujours d'atteindre un ratio important sur le centreville contrairement au quartier Val de Saire où une part importante de la population de goéland se trouve soit sur des sites importants mais non résidentiels ou bien sur un habitat éparpillé pour lequel la commune n'est pas sollicitée.



ZONES GÉOGRAPHIQUES DES MESURES DE RÉDUCTION DES NUISANCES 2019 - 2020

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES ŒUFS DE GOÉLANDS ARGENTÉS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

